



Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 6 mai 2026 à 13 h 30, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de la ville de Rigaud, Charles Meunier, la mairesse de la ville d'Hudson, Chloe Hutchison, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Paul Dumoulin, le maire de la municipalité des Coteaux, Sylvain Brazeau, le maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Peter Zytynsky, la préfète suppléante et mairesse de la ville de Saint-Lazare, Geneviève Lachance et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Mario Tremblay.

Sont également présents, messieurs Alexandre Lambert, directeur général, Réjean Guay, directeur de la sécurité incendie et civile, environnement et infrastructures, mesdames Maïté Thibault, CPA, directrice de la comptabilité et des finances, Jennifer Bourgon, greffière et directrice de la cour municipale régionale et Marie-Hélène Rivest, notaire, directrice du greffe et greffière-trésorière.

Est absente, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

CA 26-05-06-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Peter Zytynsky**
APPUYÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau** et résolu

d'ouvrir la séance à 13 h 31.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CA 26-05-06-02 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Chloe Hutchison**
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER AVRIL 2026 : ADOPTION**

CA 26-05-06-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Paul Dumoulin**
APPUYÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 1er avril 2026 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. **PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS**

Aucune présentation.

5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

5.1 **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**



5.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE : ADOPTION

CA 26-05-06-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Peter Zytynsky**
APPUYÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau** et résolu

de recommander au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 26-05-06 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.

« Je, soussignée, Marie-Hélène Rivest, notaire, directrice du greffe et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 26-05-06, le tout en fonction du budget adopté ».

Marie-Hélène Rivest

Proposition adoptée.

5.1.2 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES EMPLOYÉS DE LA MRC : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

5.2 GREFFE ET LÉGISLATION

Aucun sujet traité.

6. BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURES

Aucun sujet traité.

7. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

8. RESSOURCES HUMAINES

8.1 OCTROI DE CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE POUR LE POSTE DE TECHNICIEN JURIDIQUE AU SERVICE DU GREFFE À M. GAËL MONDONNEIX, À COMPTER DU 7 AVRIL 2026 JUSQU'EN SEPTEMBRE 2027 : ENTÉRINEMENT

CONSIDÉRANT QUE les deux employées occupant les postes de techniciennes juridiques seront en congé de maternité pour une durée approximative de 16 mois;

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation du candidat retenu;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles;

POUR CES MOTIFS,

CA 26-05-06-05 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Chloe Hutchison**
APPUYÉ PAR : monsieur **Paul Dumoulin** et résolu



d'entériner le contrat à durée déterminée pour le remplacement temporaire d'un congé de maternité à M. Gaël Mondonneix, à titre de technicien juridique à compter du 7 avril 2026 jusqu'en septembre 2027 ou jusqu'au retour de l'employée en congé de maternité, avec un horaire de travail de 35 heures par semaine et selon la classe 5 de la convention collective en vigueur.

Proposition adoptée.

Madame Danie Deschênes, mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot arrive à 13 h 35.

8.2 EMBAUCHE POUR UNE DURÉE DÉTERMINÉE APPROXIMATIVE DE TROIS (3) ANS DE MONSIEUR FRÉDÉRIK LECOMPTE-LASALLE À TITRE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT EN PATRIMOINE, À COMPTER DU 8 JUIN 2026, SELON LA CONVENTION COLLECTIVE EN VIGUEUR : AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'affichage du poste du 2 mars 2026;

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation du candidat;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles;

POUR CES MOTIFS,

CA 26-05-06-06 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Chloe Hutchison**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'autoriser l'embauche de monsieur Frédéric Lecompte-Lasalle à titre d'agent de développement en patrimoine pour une durée déterminée approximative de trois (3) ans, incluant les avantages sociaux selon le contrat et les garanties de l'assureur, à temps plein, à raison 35 heures par semaine, à compter du 8 juin 2026, selon la classe 7 de la convention collective en vigueur.

Proposition adoptée.

8.3 OCTROI DU POSTE DE TECHNICIENNE JURIDIQUE À LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE EN FONCTION DE LA CONVENTION COLLECTIVE EN VIGUEUR : AUTORISATION

CONSIDÉRANT que le poste de technicien.ne juridique à la Cour municipale régionale (CMR) était demeuré vacant depuis mars 2024;

CONSIDÉRANT que le poste a été affiché à l'interne conformément à la convention collective en vigueur, soit du 21 au 28 mai 2026 inclusivement;

CONSIDÉRANT la formation et l'expérience de madame Catherine Guérin qui occupe actuellement un poste à la CMR à titre de greffière-audicière, et ce, depuis le 27 novembre 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles;

POUR CES MOTIFS,

CA 26-05-06-07 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Charles Meunier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau** et résolu



d'autoriser l'octroi du poste de technicienne juridique à la Cour municipale régionale à Mme Catherine Guérin pour une durée indéterminée, à temps plein, à raison de 35 heures par semaine à compter du 27 juillet 2026, selon la classe 5 de la convention collective en vigueur.

Proposition adoptée.

9. SÉCURITÉ

9.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

9.2 SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

9.3 SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

10. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

11. ENVIRONNEMENT

11.1 COURS D'EAU

Aucun sujet traité.

11.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet traité.

11.3 ÉCOCENTRES

11.3.1 PAIEMENT À LA VILLE DE RIGAUD DES COÛTS SUPPLÉMENTAIRES EN 2025 RELATIVEMENT À L'ENTENTE DE GESTION DU SITE DE L'ÉCOCENTRE DE RIGAUD POUR UN MONTANT DE 1 554,33 \$, TAXES ET FRAIS D'ADMINISTRATION INCLUS : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la résolution 25-03-19-27 approuvant le budget de gestion du site de l'écocentre de Rigaud pour l'année 2025 pour un montant maximal de 20 660 \$ taxes et frais d'administration inclus;

CONSIDÉRANT QUE ce montant a été dépassé de 1 554,33 \$ taxes et frais d'administration inclus notamment en raison d'un refoulement d'eau dans la guérite d'accueil et la nécessité d'effectuer plus de compaction de la matière dans les conteneurs;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste 02 454 01 446;

POUR CES MOTIFS,

**CA 26-05-06-08 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Mario Tremblay
APPUYÉ PAR : madame Chloe Hutchison et résolu**



d'autoriser le paiement à la Ville de Rigaud des coûts supplémentaires en 2025 relativement à l'entente de gestion du site de l'écocentre à Rigaud pour un montant de 1 554,33 \$ taxes et frais d'administration inclus.

Proposition adoptée.

11.3.2 SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC AGRIRÉCUP POUR LE SERVICE DE COLLECTE, DE TRANSPORT ET DE RECYCLAGE DES PLASTIQUES AGRICOLES À L'ÉCOCENTRE DE RIGAUD POUR LA PÉRIODE DU 1ER JUIN 2026 AU 31 DÉCEMBRE 2028 ET RÉSILIATION DE L'ENTENTE ACTUELLE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution CA 22-10-12-34 autorisant l'ajout d'un point de dépôt pour la récupération des plastiques agricoles à l'écocentre de Rigaud et la signature d'une entente avec AgriRÉCUP;

CONSIDÉRANT QUE le programme de responsabilité élargie des producteurs (REP) est entré en vigueur le 30 juin 2023 pour les plastiques agricoles et que RECYC-QUÉBEC a désigné AgriRÉCUP comme organisme de gestion reconnu (OGR) de ce programme;

CONSIDÉRANT QUE AgriRÉCUP a mis à jour son modèle d'entente à la suite de l'entrée en vigueur de ce programme;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 de l'entente actuellement en vigueur depuis le 22 novembre 2022, permet à la MRC de résilier l'entente moyennant un préavis par écrit;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est sans frais pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

POUR CES MOTIFS,

**CA 26-05-06-09 IL EST PROPOSÉ PAR : madame Danie Deschênes
APPUYÉ PAR : monsieur Peter Zytynsky et résolu**

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou la greffière-trésorière à **signer** une entente avec AgriRÉCUP pour le service de collecte, de transport et de recyclage des plastiques agricoles à l'écocentre de Rigaud pour la période du 1er juin 2026 au 31 décembre 2028, renouvelable automatiquement pour des périodes successives d'un (1) an, et de résilier l'entente actuelle.

Proposition adoptée.

12. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET GÉOMATIQUE

12.1 ANALYSES DE CONFORMITÉ

12.1.1 CERTIFICATS DE CONFORMITÉ

12.1.1.1 VILLE DE VAUDREUIL-DORION – RÈGLEMENT NUMÉRO 1272-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1272-04 a pour objet de modifier le Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme numéro 1272 afin d'interdire les dérogations concernant l'affichage le long des réseaux supérieurs routiers;

CONSIDÉRANT la fiche d'analyse réglementaire au schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération du règlement numéro 1272-04 de la Ville de Vaudreuil-Dorion indiquant sa conformité aux objectifs du SADR3 et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,



CA 26-05-06-10 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Chloe Hutchison**
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

que le comité administratif **approuve** le Règlement numéro 1272-04 de la Ville de Vaudreuil-Dorion et qu'il soit réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération (SADR3) et aux dispositions du document complémentaire;

de délivrer le certificat de conformité du règlement numéro 1272-04 de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

12.1.1.2 VILLE DE VAUDREUIL-DORION – RÈGLEMENT NUMÉRO 1743-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1743-08 a pour objet de modifier le Règlement sur les usages conditionnels numéro 1743 afin de remplacer une référence obsolète et le terme « Organisation religieuse »;

CONSIDÉRANT la fiche d'analyse réglementaire au schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération du règlement numéro 1743-08 de la Ville de Vaudreuil-Dorion indiquant sa conformité aux objectifs du SADR3 et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 26-05-06-11 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Chloe Hutchison**
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

que le comité administratif **approuve** le Règlement numéro 1743-08 de la Ville de Vaudreuil-Dorion et qu'il soit réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération (SADR3) et aux dispositions du document complémentaire;

de délivrer le certificat de conformité du règlement numéro 1743-08 de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

12.1.1.3 VILLE DE VAUDREUIL-DORION – RÈGLEMENT NUMÉRO 1763-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1763-02 a pour objet de modifier le Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux numéro 1763 de façon à permettre la signature d'une entente pour le branchement temporaire au système d'égouts sanitaires dans certains secteurs visés par un règlement à caractère provisoire;

CONSIDÉRANT la fiche d'analyse réglementaire au schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération du règlement numéro 1763-02 de la Ville de Vaudreuil-Dorion indiquant sa conformité aux objectifs du SADR3 et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 26-05-06-12 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Chloe Hutchison**
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

que le comité administratif **approuve** le Règlement numéro 1763-02 de la Ville de Vaudreuil-Dorion et qu'il soit réputé conforme aux objectifs du schéma



d'aménagement et de développement révisé 3^e génération (SADR3) et aux dispositions du document complémentaire;

de délivrer le certificat de conformité du règlement numéro 1763-02 de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

12.1.1.4 VILLE DE VAUDREUIL-DORION – RÈGLEMENT NUMÉRO 1870-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1870-01 a pour objet de modifier le Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 1870 afin d'introduire la politique du vivre-ensemble et d'adapter les objectifs et stratégies d'aménagement en lien avec celle-ci;

CONSIDÉRANT la fiche d'analyse réglementaire au schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération du règlement numéro 1870-01 de la Ville de Vaudreuil-Dorion indiquant sa conformité aux objectifs du SADR3 et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 26-05-06-13 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Chloe Hutchison**
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

que le comité administratif **approuve** le Règlement numéro 1870-01 de la Ville de Vaudreuil-Dorion et qu'il soit réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération (SADR3) et aux dispositions du document complémentaire;

de délivrer le certificat de conformité du règlement numéro 1870-01 de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

12.1.1.5 VILLE DE VAUDREUIL-DORION – RÈGLEMENT NUMÉRO 1871-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1871-01 a pour objet de modifier le Règlement sur les permis et certificats numéro 1871 de façon à apporter des ajustements à diverses dispositions;

CONSIDÉRANT la fiche d'analyse réglementaire au schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération du règlement numéro 1871-01 de la Ville de Vaudreuil-Dorion indiquant sa conformité aux objectifs du SADR3 et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 26-05-06-14 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Chloe Hutchison**
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

que le comité administratif **approuve** le Règlement numéro 1871-01 de la Ville de Vaudreuil-Dorion et qu'il soit réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération (SADR3) et aux dispositions du document complémentaire;

de délivrer le certificat de conformité du règlement numéro 1871-01 de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.



12.1.1.6 VILLE DE VAUDREUIL-DORION – RÈGLEMENT NUMÉRO 1872-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1872-01 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 1872 de façon à apporter des ajustements à diverses dispositions;

CONSIDÉRANT la fiche d'analyse règlementaire au schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération du règlement numéro 1872-01 de la Ville de Vaudreuil-Dorion indiquant sa conformité aux objectifs du SADR3 et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 26-05-06-15 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Chloe Hutchison**
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

que le comité administratif **approuve** le Règlement numéro 1872-01 de la Ville de Vaudreuil-Dorion et qu'il soit réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération (SADR3) et aux dispositions du document complémentaire;

de délivrer le certificat de conformité du règlement numéro 1872-01 de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

12.1.1.7 VILLE DE VAUDREUIL-DORION – RÈGLEMENT NUMÉRO 1874-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1874-01 a pour objet de modifier le règlement de construction numéro 1874 de façon à apporter des ajustements à diverses dispositions;

CONSIDÉRANT la fiche d'analyse règlementaire au schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération du règlement numéro 1874-01 de la Ville de Vaudreuil-Dorion indiquant sa conformité aux objectifs du SADR3 et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 26-05-06-16 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Chloe Hutchison**
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

que le comité administratif **approuve** le Règlement numéro 1874-01 de la Ville de Vaudreuil-Dorion et qu'il soit réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération (SADR3) et aux dispositions du document complémentaire;

de délivrer le certificat de conformité du règlement numéro 1874-01 de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

12.1.2 APPROBATION CONCORDANCE

Aucun sujet traité.

12.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT ET RCI

Aucun sujet traité.



12.3 GÉOMATIQUE

Aucun sujet traité.

13. DÉVELOPPEMENT

13.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet traité.

13.2 DÉVELOPPEMENT VAUDREUIL-SOULANGES (DEV)

Aucun sujet traité.

13.3 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

14. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet traité.

15. RAPPORT DES ÉLUS

Mme Deschênes informe les membres que le tournoi de hockey intermunicipal des équipes en entretien et en travaux publics qui s'est déroulé à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt, Terrasse-Vaudreuil et Vaudreuil-Dorion, les 24, 25 et 26 avril dernier a été un franc succès.

Mme Lachance informe qu'il y aura une rencontre avec la Table des préfets et élus de la Couronne Sud (TPECS) le 7 mai en après-midi concernant le transport collectif.

Les membres échangent sur les différentes présentations faites par EXO sur le territoire, dont une ce jour se tiendra au Centre communautaire de L'Île-Perrot.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Aucun citoyen n'est présent.

17. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CA 26-05-06-17 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **Charles Meunier** et résolu

que la séance soit levée à 13 h 56.

Proposition adoptée.



PATRICK BOUSEZ
Préfet



MARIE-HÉLÈNE RIVEST, notaire
Directrice du greffe et greffière-trésorière